

Identité(s) étudiantes : une construction volontaire

Chargé d'enseignement à l'université de Versailles-Saint-Quentin, Robi Morder est président du GERME (Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants).

La "massification" des universités, et la transformation des publics étudiants, relevant en partie d'une demande sociale d'éducation, sont aussi à l'origine d'une demande institutionnelle de recherches sur les étudiants, leurs conditions de vie et d'études, leur insertion professionnelle. La production de livres et de rapports est importante, et la création en 1989 de l'Observatoire de la vie étudiante légitime d'autant plus ces préoccupations qu'elle les institutionnalise.

Il faut "observer" les étudiants, mais qu'est-ce qu'un "étudiant" ? Il n'existe pas de définition, ni de "statut" juridiques communs s'appliquant à tous les individus menant des études "post-baccalauréat" 1. Le problème ne semble pas se poser pour tout inscrit dans un établissement public à caractère scientifique et culturel (encore que si les étudiants ont le droit au bénéfice du régime spécifique de sécurité sociale, il y a des étudiants de moins de 18 ans, et des vieux étudiants, sans compter les salariés qui ont décidé d'entamer des études ou de les poursuivre si elles ont été interrompues). Mais quid des élèves de "petites" grandes écoles, notamment privées ? En dehors des facultés, existent également des établissements d'enseignement qui scolarisent des bacheliers (élèves infirmières, assistants de service social, etc...).

Dans la plupart des cas, les études insistent sur l'hétérogénéité du monde étudiant en s'appuyant, qui sur la diversité des origines sociales, qui sur le devenir professionnel.

D'autres mettent plutôt l'accent sur la vie étudiante, en pointant les différences de conditions d'études et de vie en fonction des disciplines étudiées, ou des structures administratives des différentes composantes de l'enseignement supérieur. Quant aux changements intervenus dans le recrutement des étudiants, ils "sont plus facilement appréhendés négativement car ils se réfèrent à une "image quelque peu idéale de l'étudiant" 2. Et il est vrai que "le monde étudiant n'est plus ce qu'il n'a jamais été" 3, car ceux qu'on appelle (ou qui s'auto-définissent) "étudiants" ne constituent pas plus aujourd'hui qu'hier un ensemble homogène.

Le sentiment d'appartenance à un seul groupe étudiant n'est donc pas quelque chose de naturel puisqu'on pourrait le diviser d'après des critères "objectifs" en groupes distincts selon de multiples variables. L'existence du groupe "étudiant" ne va pas de soi, et "la notion d'identité est, en sciences sociales, d'autant plus problématique qu'elle devient envahissante" 4.

Mais des critères de différenciation ou communs "objectifs" en eux-mêmes ne suffisent pas à ce que l'individu lambda se considère comme faisant partie d'une collectivité donnée. Une étudiante en médecine d'origine ouvrière peut tout à fait privilégier l'appartenance à sa classe d'origine en opposition à un fils de médecin, ou à sa catégorie professionnelle future de médecin libéral. Elle peut tout autant se considérer tout simplement comme jeune, ou comme étudiante de la faculté X, ou comme femme. Pour qu'il y ait identification à une collectivité donnée, il faut que cette collectivité soit peu ou prou organisée, c'est à dire que des individus ou des groupes se voulant "représentants" constituent ceux qu'ils sont censés représenter en groupe social en tant que tel. "L'identité du groupe de mobilisation doit être définie de façon à procurer à chacun de ses membres une représentation positive de soi-même" 5. Cette "représentation-identification" est l'enjeu d'une lutte de définition du groupe. "La capacité d'un groupe à se doter d'une identité forte et valorisante — fût-elle imaginée — constitue une ressource de premier ordre pour que ses membres intériorisent une vision de leur potentialité d'action" 6 Il faut donc convaincre à la fois les individus qui sont censés constituer le groupe qu'ils font partie d'une communauté pertinente, et combattre dans le même temps pour qu'à l'extérieur du groupe les "autres" (groupes, organisations, institutions officielles) reconnaissent l'existence d'une collectivité, et donc la légitimité de ceux qui se proclament comme représentants de ladite collectivité. "Le groupe ne peut accéder à une intelligibilité maîtrisable dans l'action que s'il se donne les moyens de "s'organiser" en vertu de lois internes qui régissent le fonctionnement du groupe" 7. Bien évidemment, on ne peut totalement inventer les critères en justifiant l'existence, il faut partir d'éléments de la réalité.

Ainsi, une élève d'écoles d'infirmiers peut-elle être amenée à choisir entre diverses propositions d'identification : appartenir au groupe "étudiant" en général, puisqu'elle fait des études post-baccalauréat, et réclamer dès lors l'application complète du statut étudiant puisqu'elle en possède déjà certains attributs (sécurité sociale étudiante, accès aux résidences universitaires...), ou bien s'affirmer comme faisant partie du mouvement syndical de la profession avec les infirmiers salariés en exercice. On peut même avoir plusieurs appartenances syndicales possibles, comme les élèves maîtres des Écoles normales supérieures, fonctionnaires stagiaires (et donc syndicalisables dans les syndicats d'enseignants).

La plupart des travaux sociologiques ignore la part prise par les organisations (syndicats, partis ou associations) dans la construction d'une (ou de plusieurs) identités étudiantes. "La place centrale des identités collectives suggère de s'arrêter sur le travail de manipulation symbolique et de persuasion réalisé par les organisations" 8. Ce n'est donc pas un constat photographique de données "objectives" qui est suffisant. "L'identité collective étudiante" n'est pas le pur produit d'une situation individuelle "objective" (et ne dépend pas de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité de ces conditions et situations) mais le résultat d'une construction volontaire. "Le pouvoir sur le groupe qu'il s'agit de porter à l'existence en tant que groupe est inséparablement un pouvoir de faire le groupe en lui imposant des principes de vision et de division communs, donc une vision unique de son unité et une vision identique de son unité" 9. Les acteurs, par leur "travail de mobilisation" contribuent à un travail d'identification et il convient de "tenter de rendre compte de la forme prise par le groupe en interrogeant le travail de regroupement, d'inclusion et d'exclusion dont il est le produit, et en étudiant le travail social de définition et de délimitation qui a accompagné la formation du groupe et qui a contribué, en l'objectivant, à le faire être sur le mode du cela-va-de-soi" 10 En effet, traiter de "l'identité collective" renvoie à la notion de "représentation" du groupe collectif auquel on "s'identifie" 11.

Aux sources du groupe social : l'État et l'organisation étudiante.12

Historiquement, c'est dans la III^e République de la fin du XIX^e siècle que "l'identité étudiante", au delà des différenciations déjà existantes, est construite par la volonté de l'État et des autorités académiques. La préoccupation des positivistes, des Durkheim, Lavisson et autres, est - un siècle après la Révolution française - de répondre à la "nécessité de cadres secondaires entre l'individu et l'État" 13 par la constitution de collectivités intermédiaires. C'est dans la même période qu'est encouragée par les autorités publiques l'organisation collective des salariés. Il ne s'agit pas, avec la loi de 1884, uniquement de "légaliser" le syndicalisme ouvrier, de toutes façons existant, mais de "légaliser la classe ouvrière". La constitution des AGE avec l'appui apporté par les autorités universitaires va dans le même sens. "Ces masses énormes de jeunes gens ne pouvant rester à l'état inorganique, il faut que l'étudiant (...) ne se sente pas perdu dans la foule anonyme (...), de multiples groupes se sont créés pour cela. Il y a d'abord l'AG des étudiants de Paris qui a pour rôle de défendre les intérêts communs" 14. Ces associations naissent en même temps que la nouvelle université. La suppression des corporations en 1789 avait supprimé l'université médiévale. Certes, des facultés demeurent (droit, médecine) mais ensuite sont créées les "grandes écoles", puis les changements font des lettres et sciences de véritables facultés en lieu et place de simples conférences plus ou moins mondaines¹⁵. La nouvelle université naît dans ce contexte, centralisée, ainsi qu'une "figure nouvelle : l'étudiant" 16 qui n'apparaît "vraiment dans ces facultés qu'avec l'année scolaire 1877/1878" 17. C'est dans ce contexte politique et institutionnel nouveau que les AGE privilégient une identité étudiante générale au détriment des particularités de discipline, d'origine, d'opinions. En cela, elles se distinguent explicitement des "corporations" allemandes : "ils n'avaient pas de maisons de l'étudiant les boches, ils formaient des corps par clans et par castes (...) chez nous (ce sont) de grandes associations (groupant) tous les étudiants d'une même ville sans distinction de faculté ou d'école, en une famille unie" 18. Les AGE se situent aussi en rupture avec le localisme des modèles médiévaux de "communautés de maîtres et élèves" (qui imprègnent encore les italiens) puisque elles constituent des entités séparées du corps enseignant, et se fédéreront au début du siècle en une organisation nationale : l'UNEF¹⁹. Cette "nationalisation" aura des effets puisqu'elle devra affirmer les étudiants comme un groupe national.²⁰

Évidemment, les différences entre le mouvement ouvrier et ce qui deviendra le mouvement étudiant sont notables. Le salarié” occupe une place économique visible dans la société (il vend sa force de travail à ceux qui l’achètent, notamment à des personnes privées), et les organisations collectives des travailleurs, reconnues avec la loi de 1884, sont héritières d’une histoire qui s’inscrit dans les rapports sociaux et politiques. Le mouvement ouvrier s’affirme dans une certaine mesure en opposition aux autres classes de la société, et proclame des valeurs différentes quant à la société future, ce qui n’est pas le cas des AGE qui, au contraire, s’affirment comme intégratrices. Et si la volonté de l’État de reconnaissance du mouvement ouvrier peut se heurter souvent à la volonté contraire de nombre de patrons peu enclins à reconnaître chez eux le syndicalisme, cet obstacle n’existe pas dans une Université ou le “patron”... c’est l’État.

Toutefois, malgré ces différences, on ne peut qu’être frappé par la similitude des prétentions représentatives des syndicats ouvriers et des associations étudiantes qui s’opposent au système de représentation politique traditionnel. En effet, ce n’est pas du suffrage universel que syndicats et associations tirent leur légitimité mais de leur existence même. “Le syndicalisme (...) est resté globalement attaché à une conception essentialiste de sa représentativité” 21. Syndicats comme associations représentent, par ce qu’ils sont, les travailleurs ou les étudiants et s’opposent à ce que les représentants de ces groupes sociaux soient élus au suffrage. Ainsi, la CGT du début du siècle, comme l’UNEF à la Libération, s’opposeront aux projets visant à l’élection de délégués qui mineraient leur monopole de représentation²². Les représentants seront désignés par les syndicats, ou les associations et parleront au nom de tout le groupe. Au sein même de ces organisations, à leur création, le critère qualitatif l’emporte sur le critère quantitatif. Dans la CGT, quelque soit son nombre d’adhérents, un syndicat a une voix. Dans l’UNEF chaque AGE, quelque soit son nombre d’adhérents, a également une voix tant au Conseil d’administration qu’à l’assemblée générale. Les moyens de l’unification et la définition des frontières du groupe.

Envisager le groupe étudiant comme étant le groupe de référence identitaire au delà des particularismes implique de convaincre aussi bien les étudiants que les pouvoirs publics ou l’opinion que le groupe existe. Il convient donc de mettre en œuvre des stratégies et des tactiques. “Ce travail est, partiellement au moins, le produit d’un travail social d’unification comparable, sous beaucoup de rapports, au travail politique de mobilisation (...) l’homogénéité n’est pas la condition nécessaire et suffisante de la cohésion.” 23

Il s’agira par exemple de déterminer des revendications communes, ce qui permettra de souder les éléments disparates du groupe lui-même, et d’imposer aux interlocuteurs un terrain défini de discussion, de négociations. Ceci ne va pas de soi. Par exemple, la revendication d’un régime de sécurité sociale étudiante au sein du régime général est un objectif qu’il faudra imposer dans et hors l’UNEF.

Car si dans l’UNEF, tous sont d’accord pour améliorer la protection sociale des étudiants, la solution unifiante est contestée par ceux qui - en partie pour des raisons politiques et sociologiques - privilégient l’identité professionnelle future (donc forcément diversifiée) au détriment de l’identité actuelle commune d’étudiant. Certains proposent d’intégrer les différents régimes des professions libérales ou indépendantes. Au congrès de 1948, un délégué des Beaux-Arts explique que l’intégration du régime étudiant au régime général de sécurité sociale signifie “abandonner la direction des intérêts des étudiants aux masses ouvrières (...) nous refusons la fonctionnarisation des étudiants, l’assujettissement aux pouvoirs publics, aux syndicats ouvriers ou autres, à l’administration (...) vous êtes tous destinés à avoir des carrières libérales... je vous demande de bien réfléchir” 24. Raisons politiques certes, mais la sociologie étudiante de l’après-guerre ne permet pas une telle diversification des régimes, dans la mesure où l’avenir professionnel des littéraires ou scientifiques n’est pas aussi prévisible que celui des juristes ou des médecins, pharmaciens, dentistes.

La revendication de “salaire étudiant” ou “d’allocation d’études” soulève le même débat, puisque les mêmes dans l’UNEF évoquent ce “danger de fonctionnarisation”.²⁵ Mais par une revendication identique, l’organisation tente de donner une identité commune à tout le groupe (alors que se contenter d’une simple demande de revalorisation des bourses c’est substituer à

une conception unifiante une variable déterminante par laquelle “l’étudiant pauvre”, puis “l’étudiant fils ou fille d’ouvrier” se distingue, vision qui peut se conjuguer avec celle de “l’étudiant méritant” (par opposition à “l’étudiant brillant”) véhiculée à l’extérieur du monde étudiant par d’autres institutions : État, partis, médias et professeurs).

En retour, la revendication “unifiante”, pose la question des bénéficiaires des mesures escomptées ou obtenues. Qui a droit à la sécurité sociale étudiante, qui aurait droit au salaire étudiant, sinon l’étudiant ? Qui a droit d’accéder aux restaurant ou au logement universitaire ? Qui a le droit de se présenter aux examens en vue de l’obtention d’un diplôme universitaire ? Mais qui est étudiant ? Cela ne pose pas de problèmes pour ceux dont le statut juridique est celui d’étudiant, c’est à dire d’abord des bacheliers inscrits dans les facultés d’État. Les statuts de l’AG de Lyon à sa fondation précisent que “peuvent être membres actifs tous les étudiants des facultés de l’État de Lyon” 26. Au VIII^e Congrès de l’UNEF en 1919, une commission porte sur l’ “unification des statuts des associations” et examine la question : “à qui doit s’appliquer le mot étudiant ? ” Le rapporteur propose qu’il soit appliqué “aux étudiants inscrits dans les Facultés ou Écoles de Faculté” ainsi qu’aux “élèves des autres écoles dont le programme d’entrée correspond au niveau intellectuel du baccalauréat” 27. Et le vœu est émis que “toutes les associations préparent pour le prochain congrès des statuts uniques, en se basant sur la définition du mot Étudiant faite” Ainsi, différentes catégories peuvent être amenées à revendiquer l’application du bénéfice des mesures prises pour les “étudiants”. Les capacitaires en droit, non bacheliers, peuvent-ils être considérés comme étudiants ? Et les élèves de l’enseignement supérieur privé peuvent-ils l’être également alors que les diplômes ne sont pas reconnus comme diplômes d’État ? Mais alors, que dire des étudiants des universités publiques qui préparent des diplômes d’université ? Les élèves infirmières comme ceux des écoles de travailleurs des services sociaux préparent des diplômes d’État en trois ans, mais ce ne sont pas des licences. Pourtant, au fil des années, tous ces “étudiants/non-étudiants” bénéficient d’une partie du statut d’étudiant (sécurité sociale, œuvres universitaires).

Le syndicalisme (quelque soit l’intitulé que les organisations adoptent pour se définir) en tant qu’association à volonté représentative se trouve donc amené à définir les frontières du groupe qu’il entend représenter (et donc qui a vocation de pouvoir adhérer) et à tenter d’imposer ces frontières à ses interlocuteurs pour que l’État adopte juridiquement une frontière identique, et par là même confère aux organisations étudiantes la légitimité de représenter tous ces “étudiants”. “Quand un acteur joue un rôle, il demande implicitement à ses partenaires de prendre au sérieux l’impression qu’il produit” 28. Une telle extension de la définition d’étudiant ne va pas non plus de soi quand des organisations veulent conserver au “statut” un certain prestige. En 1932 un projet gouvernementale accorde aux capacitaires (non bacheliers) la possibilité de préparer la licence en droit au même titre que les autres étudiants inscrits en droit. Une grève est lancée par l’Office du droit pour protester (cette grève est désavouée par l’UNEF dont l’Office est pourtant membre). En s’opposant à ce projet, l’Office, et les étudiants en droit qui font grève, manifestent le souci d’éviter un déclassement symbolique. Il en va de même dans l’Union des grandes écoles créé en 1947. Une commission examinait les demandes d’adhésion d’associations des “petites grandes écoles”. Une réponse favorable donnait aux élèves de ces écoles symboliquement le même prestige que les autres grandes écoles (et certaines associations d’ailleurs pensaient qu’en obtenant leur adhésion à l’UGE, elles obtenaient le statut de véritable grande école). Certains craignent qu’en “acceptant toutes les Écoles à l’UGE, celle-ci risque de perdre son prestige et sa cohérence face aux pouvoirs publics” 29. Ainsi, le prestige social de “l’étudiant” (variable selon les époques et les points de vue) peut amener à certains moments des groupes classés au bas de la hiérarchie de l’enseignement post-baccalauréat à revendiquer leur appartenance au groupe, alors qu’inversement au sommet de la hiérarchie (notamment dans certaines filières sélectives) la protection du prestige amène à se distinguer de “l’étudiant de masse” et à promouvoir une identité spécifique.

Mais l’effet de nombre renforçant la puissance, l’organisation devra étendre sa définition des frontières du groupe pour étendre du même coup son champ de recrutement, son nombre d’adhérents potentiel, et le poids du groupe représenté. Unir toutes les grandes écoles dans l’UGE lui donne ainsi une plus grande force, non seulement vis à vis des pouvoirs publics

mais aussi face à, et dans, l'UNEF à laquelle elle adhère en 1957. L'UGE est fondée pour "mettre fin à la concurrence existant entre les écoles ; (...) chaque École représente un petit nombre d'étudiants, chacune ne représenterait qu'un poids infime dans l'UNEF. La création de l'UGE a donc sa raison d'être pour permettre aux Grandes Écoles de constituer un groupe uni au sein du mouvement étudiant." 30

La vie intérieure des AGE et de l'UNEF, comme leurs "réalisations" (restaurants, logements, sécurité sociale, maisons de l'étudiant, photocopiés) et leurs manifestations internes/externes (bals, faluches, monômes) permettait, comme c'est toujours le cas à une moindre échelle dans la diversité des associations actuelles, une certaine sociabilité. Il s'agit là aussi de constructions volontaires visant à manifester entre soi et vis-à-vis des autres - l'existence d'une communauté, avec ses rites, ses symboles. Cette construction peut-être interne (on va rappeler que la faluche était adoptée par tous les étudiants comme symbole identitaire, mais cet usage généralisé n'a jamais été qu'un mythe, ce qui n'empêche pas nombre d'associations, hier comme aujourd'hui, de la prendre comme référence). La construction peut être aussi externe (l'étudiant est vu par la presse et les dictionnaires, selon les époques et les lieux, comme un feignant, comme un bourgeois insouciant, puis comme un "gauchiste", comme un intellectuel).

Si le travail de construction sociale de "l'étudiant" est l'œuvre d'organisations, encore faut-il qu'un "modèle" d'étudiant l'emporte parmi les différentes catégories pour que chacun puisse s'identifier, se considérer comme "représenté" par ce modèle. "Une communauté est donc fréquemment une alliance (plutôt qu'une fusion) entre différents groupes (...) ou une coalition d'individus autour d'un groupe dominant. Dans les deux cas, le groupe dominant pourra exercer une hégémonie. Il fournira l'essentiel de la régulation, il fera adopter par l'ensemble les normes et les styles qui le caractérisent" 31 C'est d'abord le modèle juriste ou "carabin" qui s'impose, remplacé par le modèle "sorbonnard" 32. Dans la première moitié du siècle, ce sont les étudiants en médecine et droit qui sont les plus nombreux et c'est parmi eux que se recrutent les dirigeants de l'UNEF et des AGE. La croissance massive des effectifs en sciences et en lettres avec des débouchés professionnels à la fois plus aléatoires, plus orientés vers le secteur public, donne une base de masse à ceux qui prônent des orientations syndicales et politiques différentes rompant avec les traditions antérieures. Ces nouvelles orientations sont d'autant plus susceptibles d'être "présentables" à "l'opinion" que ce sont d'abord par ces filières que s'opère la massification des universités. Ce sont elles que les couches jusque là exclues des études supérieures admettent comme à la portée de leur progéniture. Nul hasard si la revendication anti-sélectionniste en général obtient un assentiment populaire, alors que les luttes contre la sélection des étudiants en médecine n'ont eu que peu d'écho, les couches inférieures de la hiérarchie sociale ne considérant pas que ces filières soient à leur portée.

Vers de nouvelles représentations ?

Aujourd'hui, il semble que le "modèle" qui s'impose soit celui de "l'étudiant de masse", "l'étudiant de banlieue", image renforcée par la place prise par des facultés comme Villetaneuse, en Seine-St-Denis, dans les grèves de ces quinze dernières années. Mais sans doute aucun la faiblesse - et la division des organisations "représentatives" - rend plus difficile l'émergence d'un modèle de référence commun. Après l'éclatement de l'UNEF dans la décennie 1960-1970, qui va avoir la légitimité pour parler "au nom des étudiants", pour produire un modèle de référence à "l'étudiant de masse" ? 33 Si en 1945 la volonté des dirigeants étudiants "d'insérer l'étudiant dans la nation" passait par le double mouvement d'organisation distincte d'apprentis-intellectuels (œuvres et services pour les étudiants, organisation indépendante) et de participation de ces "travailleurs intellectuels" à la vie (économique, sociale, politique) du pays par la participation de l'organisation étudiante à des organismes étatiques ou de cogestion, aujourd'hui on parle d'insertion dans la cité. Des vieux quartiers étudiants et campus des années soixante on passe à "l'étudiant dans la cité", par des logements étudiants dans les HLM, par "l'ouverture" des universités ou services étudiants aux "jeunes". Cette massification, qui participe de l'intégration poussée du "travail intellectuel" dans le travail réduit le caractère distinctif de l'étudiant considéré comme "intellectuel" alors que "le caractère réduit et élitiste des effectifs de l'enseignement supérieur (...) facilite

l'identification de l'étudiant des années cinquante à un intellectuel" 34 Toutefois, si cette auto-perception demeure dans les 3^o cycles, certaines filières littéraires, ou dans les IEP, les Écoles normales supérieures "ce n'est plus la totalité de la vie de l'étudiant qui est, réellement ou imaginativement, engagée dans une aventure intellectuelle, aujourd'hui (...il) fait simplement des études comme d'autres font un apprentissage, et cela ne concerne que la partie professionnelle de son existence" 35. Dès 1960, J. Freyssinet prévoit, après avoir rappelé que si l'action du mouvement étudiant (facteur interne), et l'isolement (facteur externe) ont renforcé l'unification, "une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur transformerait peut-être ces tendances en introduisant dans l'université des jeunes ayant des comportements et des styles de vie différents" 36. Aujourd'hui, un jeune sur deux passe dans l'enseignement supérieur, dans chaque grande ville il y a un établissement universitaire, dans chaque famille il y a un chômeur et un étudiant. Cela change les rapports entre la société et les étudiants. Si une identité étudiante se manifeste notamment lors de mobilisations, "comme si les étudiants de ces universités de masse ne devenaient étudiants qu'à l'occasion de ces luttes" 37, cette auto-définition comme "étudiant" semble demeurer la première en période routinière³⁸ Le passage d'une organisation unique représentative en elle-même à plusieurs organisations cherchant leur légitimité auprès des étudiants-électeurs, comme la concurrence en matière de services entre organismes mutualistes ou associatifs, État et administrations, sociétés commerciales (voir photocopies et photocopiés, assurances, voyages...) n'est pas pour rien dans cette difficulté de définition, "d'identité" commune que pour l'instant les rapports de forces (ou de faiblesse) ne permettent pas. Si le travail de mobilisation, d'organisation est à l'origine de l'émergence de modèles communs, encore faut-il qu'il y ait des agents pour mettre en œuvre un tel travail. "Ainsi, les porte-parole qui s'expriment au nom du groupe, qui disent la volonté de la personne collective, la personnifient et lui donnent une voix, au moins implicitement, comme si tous les porteurs d'un nom collectif qu'ils estiment représenter étaient équivalents" 39.

1)

Voir A. Lecomte Le statut de l'étudiant DEA droit social Nantes 1997

2) D. Lapeyronnie Campus Blues p. 10 Le Seuil 1992

3)

Robi Morder "Mondes et mouvements étudiants, l'enjeu des définitions" Politique la Revue N° 3, 1997

4)

Neveu Sociologie des mouvements sociaux p 81, La Découverte 1996

5)

Patrice Mann, l'Action collective Armand Colin, 1991

6)

Erik Neveu sociologie des mouvements sociaux p 82, La Découverte 1996

7)

M. Chebel La formation de l'identité politique p 168 PUF 1986

8) Filleule sociologie de la protestation p 42 Harmattan 1993

9)

P. Bourdieu Ce que parler veut dire Fayard 1982

10)

Luc Boltanski Les Cadres p 51 Minuit 1982

11)

Le mot même de représentation peut avoir un double sens, puisque il peut s'accrocher au sens de "mandat" (et l'on s'intéresse aux représentants du groupe), comme il peut renvoyer à l'idée d'expression du groupe (dans le sens où il se présente aux autres en tant que groupe doté d'une identité collective).

12)

Pour la naissance de l'UNEF, voir notamment A. Monchablon Histoire de l'UNEF PUF 1982 et "la naissance des AGE et de l'UNEF" Cahiers du Germe spécial N° 3 - 1998.

13)

E. Durkheim Leçons de sociologie p 16, PUF 1950.

- 14)
E. Durkheim "Histoire de l'Université de Paris" in La vie universitaire à Paris p 28, Armand Colin 1918.
- 15)
V. Karady Histoire des Universités en France p 301, Privat 1986
- 16)
A. Prost Histoire de l'enseignement en France p 203, Armand Colin 1967
- 17)
E. Durkheim "Histoire de l'Université de Paris" in La vie universitaire à Paris p 28, Armand Colin 1918.
- 18)
Rapport d'A. Kahn, VIII^o congrès de l'UNEF Strasbourg 1919.
- 19)
Sur les organisations et relations internationales étudiantes, voir Les cahiers du Germe spécial N^o 2 - novembre 1997.
- 20)
Sur la "nationalisation" de l'UNEF, voir S. Merceron, L'UNEF des années trente maîtrise d'histoire UVSQ 1996 et les articles de D. Fischer et R. Morder, Cahiers du Germe spécial N^o 3 1998.
- 21)
P. Rosanvallon Le peuple introuvable p 235, Gallimard 1998
- 22)
Voir R. Morder "l'UNEF et les élections" Revue de l'Université n^o 13, 1998.
- 23)
Luc Boltanski Les cadres p 53
- 24)
Procès-verbal du congrès d'Arcachon, 1948 BDIC 4^o delta 1151 1947-1953.
- 25)
les sources du syndicalisme étudiant p 126
- 26)
Art 3 des Statuts de l'AGEL, 1888, reproduits en annexe du mémoire de Nathalie Luyckx
- 27)
Fêtes universitaires, p 118, Archives AFGES
- 28)
E. Goffmann La mise en scène de la vie quotidienne p 25 Minuit
- 29)
J-Q. Poindron "l'Union des Grandes Écoles" Cahiers du Germe spécial N^o 3 - 1998.
- 30)
J-Q. Poindron "l'Union des Grandes Écoles" Cahiers du Germe spécial N^o 3 - 1998
- 31)
J-D Reynaud Les règles du jeu p 82, Armand Colin 1989.
- 32)
Tout comme le modèle "typographe" ou "mineur" est remplacé par le cheminot, puis le "métallo" pour le monde ouvrier. La lecture des dictionnaires révèle bien cette évolution, puisqu'on illustre l'étudiant - selon les époques - par "l'étudiant en médecine", ou "l'étudiant en droit", puis "étudiant en Sorbonne"....
- 33)
R. Morder "D'un seul syndical représentant la "classe étudiante" à la pluralité des représentations" Colloque RESSY - UNEF - UNEF ID avril 1996, actes à paraître aux Éditions Syllepse.
- 34)
J-Y. Sabot le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie p 121, l'Harmattan 1994.
- 35)
Françoise Gaillard "l'étudiant en mal de définition" Politiques N^o 4, 1992.

36)

"ou vont les étudiants Cahiers de la République juillet août 1960.

37)

F. Dubet Agora N° 5 - 3° trimestre 1995

38)

Voir résultats des enquêtes et questionnaires commentés dans Le monde des étudiants (O. Galland dir.) PUF 1995.

39)

L. Boltanski Les Cadres p 257, Minuit 1982.